

<b>Corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage</b>			
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1 <sup>re</sup> classe	31,4 %	35,7 %	36,4 %
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2 <sup>e</sup> classe	0 %	50 %	33,3 %
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 1 <sup>re</sup> classe	0 %	25 %	23,1 %
<b>Corps des inspecteurs de sécurité</b>			
Inspecteur chef de 2 <sup>e</sup> classe	10,9 %	10,7 %	9,7 %
Inspecteur chef de 1 <sup>re</sup> classe	9,2 %	9,5 %	10,4 %
<b>Corps des agents de logistique générale</b>			
Agent de logistique générale de 1 <sup>re</sup> classe	41,9 %	52 %	63,5 %
Agent de logistique générale principal de 2 <sup>e</sup> classe	0 %	33,3 %	38,5 %
Agent de logistique générale principal de 1 <sup>re</sup> classe	0 %	31,6 %	42,9 %
<b>Corps des adjoints administratifs des bibliothèques</b>			
Adjoint administratif des bibliothèques principal de 2 <sup>e</sup> classe	17,6 %	18,2 %	17,9 %
Adjoint administratif des bibliothèques principal de 1 <sup>re</sup> classe	28,6 %	26,3 %	28,6 %

**Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la répartition des promotions au choix et par examen professionnel des attachés d'administrations parisiennes en 2010, 2011 et 2012.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 19 septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2005 DRH 66 en date des 12, 13 et 14 décembre 2005 fixant les modalités d'avancement de grade dans les corps de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Les avancements de grade qui seront prononcés au bénéfice des attachés des administrations parisiennes seront répartis à hauteur de 59 % pour les avancements suite à examen professionnel et 41 % pour les avancements au choix en 2010 et de 57 % et 43 % respectivement en 2011 et 2012.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Secrétaire Générale de la Ville de Paris*

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au recrutement sans concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe, ouvert à partir du 27 janvier 2010, pour trente-cinq postes (\*).**

- 1 — M. MUTWE Christian
- 2 — Mme BREGMESTRE Yolande
- 3 — M. DOUSSET Marc Olivier
- 4 — Mme FARRUCH Nathalie
- 5 — Mlle ARZUMAN Béatrice
- 6 — Mme MARAT Juliette
- 7 — Mlle ESPARGILHE Céline
- 8 — Mme HIF Inès
- 9 — M. DUCLOS Frédéric
- 10 — Mme RABAH ATTOU Ouarda
- 11 — Mme ABDEMEZIEM Lilia
- 12 — Mme MOREAU Nicole
- 13 — Mme BELLON-MAHARAVO Lydia
- 14 — Mme MONOT Nadine
- 15 — Mme GOMBAUD Mélanie
- 16 — Mlle LONGO Alessandra
- 17 — M. KARAOZ Reçaï
- 18 — M. AMOUSSOU Paul
- 19 — Mme ZIOUANE Meriem
- 20 — M. BELEM Olivier
- 21 — M. VONG Dara
- 22 — Mme BOULAY VERGONDY Sonia
- 23 — Mlle VALLIER Diana
- 24 — Mme COSPOLITE Gerty
- 25 — Mme VALLE PAPAZOGLU Maité
- 26 — Mme FILIPEK Katarzyna
- 27 — Mme TAMBIDORE Coujaly
- 28 — M. GALOUZEAU DE VILLEPIN Geoffroy
- 29 — M. SAUTRON Pascal
- 30 — Mlle GOBEZ Francine
- 31 — Mlle RODRIGUES Angela
- 32 — Mlle GOMEZ Morgane
- 33 — M. PATISSON Thierry
- 34 — Mme MARY Anna
- 35 — Mme PATERNI Marie Line
- 36 — Mme BRAAMCAMP Catherine
- 37 — Mlle ABDILLAHI Zalihata
- 38 — Mme TAMOU Assiata
- 39 — Mlle TERREY Leslie
- 40 — Mme VANNIER Aurélie
- 41 — M. BELHADJ CHIRKH Harrag
- 42 — Mlle YOUNES Rahma